

Sophie Girodet épouse Guérard de Latour

Curriculum vitae analytique

ETAT CIVIL

- Née le 30 mars 1974 à Paris, mariée, deux enfants.
- **Coordonnées professionnelles** : UFR de philosophie, Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 12 rue de la Sorbonne, 75005 PARIS.
- **Adresse électronique** : Sophie.Guerard-De-Latour@univ-paris1.fr

DOMAINES DE RECHERCHE

Philosophie politique contemporaine et théories de la citoyenneté

- Théories du multiculturalisme, du nationalisme libéral, du cosmopolitisme.
- Théories de la justice : libéralisme politique, communautarianisme, libertarianisme, féminisme, démocratie délibérative.
- Néo-républicanisme, républicanisme français, laïcité.
- Théories de l'intégration et des relations interethniques, du processus de construction nationale.
- Epistémologie des sciences sociales : sociologie, ethnologie.

DOMAINES DE COMPETENCE

- Philosophie politique classique (Platon, Aristote, Machiavel, Spinoza, Locke, Kant, Rousseau, Hegel).
- Philosophie politique contemporaine (J. Rawls, R. Nozick, M. Sandel, P. Pettit, J. Habermas).
- Philosophie générale.

RATTACHEMENT INSTITUTIONNEL

- Chercheuse de l'équipe d'accueil Philosophies Contemporaines et du laboratoire Nosophi (Normes, Société et Philosophie), EA 3562, Université de Paris 1 Panthéon – Sorbonne.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Voir Annexe A pour le détail pédagogique des enseignements

- **2010-2011** : Maître de conférences en philosophie politique, UFR de philosophie, Université de Paris 1-Panthéon-Sorbonne.
- **2010 (mars à août)** : Post-doctorante de l'équipe française, dans le cadre du projet FP7 (Seventh Framework Program) RESPECT (Numéro d'agrément 244549), intitulé « *Towards a Topography of Tolerance and Equal Respect. A comparative study of policies* »

for the distribution of public spaces in culturally diverse societies ». Coordinatrice internationale : Emmanuela Ceva, Université des Etudes Supérieures de Pavie. Coordinatrice France : Magali Bessone, UFR de philosophie, Université de Rennes.

- **2009-2010 : Professeur de philosophie en Terminale dans les lycées des Arènes, de Jolimont et Hélène Boucher à Toulouse.** Une terminale scientifique, une terminale en sciences économiques, deux terminales en série technologique, deux classes de BTS en communication visuelle (1^{ère} et 2^e année) pour un cours de sciences humaines. Temps plein.
- **2008-2009 : Professeur de philosophie en Terminale au Lycée Albert Claveille (Périgueux).** Une terminale Scientifique – Une terminale Technologique. Temps partiel (50%).
- **2007-2008 : Chargée de cours à l'Université de Queen's (Kingston, Canada)**
 - 1) Un cours magistral d'introduction à la philosophie politique analytique contemporaine auprès d'étudiants de niveau L2 et L3 (*undergraduate students 3rd et 4th years*) pendant un semestre (1h30x2 hebdomadaire pendant 12 semaines).
 - 2) Un séminaire de recherche auprès d'étudiants de niveau M2 et Doctorat (*M.A students and PhD 1st year*) pendant un semestre (3h hebdomadaire pendant 12 semaines) sur le thème « Néo-républicanisme et diversité culturelle ».
- **2006-2007 : Professeur de philosophie en Terminale au Lycée Bertran de Born (Périgueux).** Une terminale Economique et Sociale - Deux terminales Scientifiques. Temps partiel (80%).
- **2001- 2004 et 2004-2006 : AMN et demi-ATER à l'Université de Bordeaux 3**
 - 1) Enseignement de premier cycle : une introduction à la philosophie pour non-spécialistes (5 semestres de 24h), des travaux dirigés d'histoire de la philosophie (1 semestre de 36 h sur Platon , 3 semestres de 24h sur Descartes, 1 semestre de 12h sur Nietzsche, 1 semestre de 12h sur Ravaisson), des travaux dirigés de philosophie générale consacrés à des notions de morale et de politique (1 semestre de 12h sur la liberté, 1 semestre de 12h sur la loi, 1 semestre de 36h sur les rapports entre éthique et morale)
 - 2) Enseignement de deuxième cycle : un travail dirigé en philosophie des sciences humaines pour L3 (1 semestre 13h) sur le thème « Morale, Droit et Société », des exercices d'entraînement pour les épreuves de concours (épreuves sur dossier du CAPES 8h, commentaire de texte CAPES 8h, dissertation d'Agrégation 16h)

FORMATION ET TITRES UNIVERSITAIRES

- **29 mai 2010** : audition à l'Université de Paris 1 sur le poste de "Philosophie politique". Classée 1^e.
- **25 mai 2010**: audition à l'IUFM d'Aquitaine sur le poste de « Laïcité, culture et citoyenneté ». Classée 1^e.
- **Février 2010** : qualification en section 17 (philosophie) n° 10217169755.
- **8 juin 2009** : audition à l'Université de Lyon 3, poste de Maître de Conférence « Philosophie contemporaine ».

- **2 juin 2008** : audition à l'IUFM de Bordeaux, poste de Maître de Conférence « Citoyenneté et violence ». Classement : 2^e.
- **26 mai 2008** : audition à l'Université de Nantes, poste de Maître de Conférence « Philosophie politique et juridique ». Classement : 3^e.
- **2007** : Post-doctorat de philosophie sous la direction du Professeur W. Kymlicka, Université de Queen, Kingston, Canada.
- **11 mai 2007** : audition à l'Université Paul Valéry de Montpellier, poste de Maître de Conférence, « Philosophie contemporaine ».
- **18 mai 2006** : audition à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, poste de Maître de Conférence, « Philosophie pratique ». Classement : 2^e.
- **2005** : qualification en section 17 (philosophie) n° 06217169755 et en section 19 (sociologie) n° 06219169755.
- **9 décembre 2005** : Soutenance de thèse à l'Université de Bordeaux 3-Michel de Montaigne. Membres du jury : C. Audard (London School of Economics), C. Gautier (Montpellier 3), C. Larrère (Paris 1), J.-F. Spitz (Paris 1), J. Terrel (Bordeaux 3). Mention très honorable. Félicitations du jury à l'unanimité. Voir le résumé de la thèse en annexe B.
- **2000** : Inscription en thèse à Bordeaux 3 sous la direction du Professeur Catherine Larrère : « De la citoyenneté multiculturelle à la république des différences ».
- **1999-2000** : DEA, Paris 1. Mémoire sous la direction du Professeur Y. Michaud : « Une défense libérale des droits culturels. Examen critique de la théorie de Will Kymlicka ». Mention Très Bien.
- **1997-1998** : Préparation à l'Agrégation externe de philosophie à l'ENS-Paris et à Paris 1. Reçue rang 5.
- **1996-1997** : Maîtrise de philosophie, Paris 1. Mémoire sous la direction du Professeur M. Haar : « Corporéité et subjectivité, la question de l'un et du multiple dans la pensée de Friedrich Nietzsche ». Mention Bien.
- **1995-1996** : Licence de philosophie, Nice-Sophia-Antipolis. Mention Bien.
- **1993-1995** : Khâgne (A/L), Lycée Henri IV, Paris. Reçue à l'ENS-Paris rang 23.
- **1992-1993** : Hypokhâgne (Fontenay-Cloud), Lycée Pasteur, Neuilly-sur-Seine.
- **1992** : Baccalauréat A1 (Mathématiques et Philosophie). Lycée Pasteur, Neuilly-sur-Seine. Mention Très Bien.

PUBLICATIONS

Voir Annexe C pour le résumé des ouvrages et articles

a) Livres :

- *Vers la République des différences*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. « Philosophica », 2009, 314 p..
- *La société juste. Egalité et différence*, Paris, Armand Colin, 2001, 192 p..

b) Publications avec comité de lecture :

- « Reworking the neo-republican sense of belonging », *Diacritica*, Vol. 24. N.2, 2010, pp. 85-105.
- « Pluralisme et relations interethniques. Le cas du racisme républicain », *Raison publique*, n°13, 2010.
- « Le multiculturalisme, un projet républicain ? », *Les Ateliers de l'Ethique. Revue du CREUM*, Montréal, vol. 4 n° 2, été 2009, p. 43-54.

c) Chapitres d'ouvrages scientifiques, contributions à des ouvrages collectifs scientifiquement coordonnés :

- « Pluralisme raisonnable et conflits interculturels. Forces et faiblesses de la citoyenneté multiculturelle » in H. Bentouhami, C. Miqueu (éd.), *Conflits et démocratie*, Paris, L'Harmattan, coll. « Pouvoirs comparés », 2010.
- « La France perd-elle la mémoire ? Pour une défense républicaine des luttes mémorielles » in A. Giovannoni, J. Guilhaumou (éd.) *Histoire et subjectivation*, Paris, Kimé, 2008.
- « Politiser ou privatiser les différences ? Du consentement à la contestation », in Y.C. Grandjeat (éd.) *Cadres et limites dans les sociétés, les littératures et les arts en Amérique du Nord*, Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2007, pp. 85-96.
- « Autorité et pluralisme culturel dans le libéralisme politique de John Rawls. Le problème du consensus par recoupement », *Annales du Centre de Recherches sur l'Amérique anglophone*, n°29, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2005, pp. 55-66.

d) Recensions :

- *Abolir le hasard ? Justice sociale et responsabilité individuelle*, Collection « Philosophie concrète », Paris, Vrin, 2009, pour la revue *Les études philosophiques*, Paris, P.U.F., Février 2010-1, p. 141-144.
- *Le politique et ses normes. Les débats contemporains en philosophie politique*, L. Chevalier (éd.), Collection « L'Univers des normes », Presses Universitaires de Rennes, 2007, *Raisons politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, n° 29, mars 2008, p. 189-191.

CONFÉRENCES

- **25 novembre 2010** : « Solidarité, républicanisme et droit à la différence », colloque « Communauté, société et solidarité : les dilemmes contemporains de l'intégration », 25 et 26 novembre au Cevipof, Paris.
- **22 juin 2010** : "If you Praise Equal Respect, How Come you're so Intolerant? The French Paradox about Ethnic Diversity", *Workshop on Toleration, Respect and Space : concepts, conceptions and applications*, au CESEM (Centre for the Study of Equality and Multiculturalism) à l'Université de Copenhague.
- **28 avril 2010** : « Pour penser la morale, peut-on s'en tenir aux faits ? Retour sur le positivisme d'Emile Durkheim », colloque jeunes chercheurs "Repenser les faits", à l'Université Pierre Mendès France- Grenoble 2.

- **27 février 2010** : « Republicanisme, histoire nationale et reconnaissance des minorités ». Intervention au colloque « Le multiculturalisme a-t-il un avenir ? » organisé par S. Guérard de Latour et R. Merrill, Paris 1 –Centre Panthéon.
- **17 mars 2009** : « Vers la république des différences ». Intervention à la Société de philosophie de Bordeaux, Bibliothèque municipale de Bordeaux.
- **4 avril 2008** : “*Reworking Pettit’s republicanism through Durkheimian sociology*”. Intervention au “Philosophy Colloquium” de l’Université de Queen.
- **25-27 octobre 2007** : “*The Hijab and the Republic*”. Intervention à la conférence internationale “*Immigration, Minorities and Multiculturalism in Democracies*”, organisée par EDG (*Ethnicity and Democratic Governance*, Queen’s University, Toronto University, Université de Québec), Montréal.
- **22 - 23 juin 2006** : « Pluralisme et multiculturalisme : respect de la différence et conflits interculturels ». Intervention au colloque européen « Pluralisme et désaccords publics », organisé par M.A. Dilhac et S. Guérard de Latour, Paris 1- Sorbonne Nouvelle.
- **29 mars 2006** : “*From the Apology of Roots to the Respect for Differences: the Lessons of Immigration about the French identity*”. Intervention à la conférence internationale “*Nations and their past*”, organisée par ASEN (*Association for the Study of Ethnicity and Nationalism*), London School of Economics.
- **18-19 novembre 2005** : « Privatiser ou politiser les différences : du consentement à la contestation ». Intervention au colloque « Cadres et limites dans les sociétés, les littératures et les arts en Amérique du Nord », organisé par le C.L.A.N (Civilisations et Littérature en Amérique du Nord), à l’Université de Bordeaux 3.
- **20-21 novembre 2003** : « Autorité et pluralisme culturel dans le libéralisme politique de John Rawls ». Intervention au colloque « L’autorité en question », organisé par le C.L.A.N, à l’Université de Bordeaux 3.

INTERVENTIONS DANS DES SÉMINAIRES DE RECHERCHE

- **7 avril 2008** : Cours magistral du Professeur E. Winter “*Weberian analysis*”(University of Ottawa). Intervention consacrée à la divergence de perspectives entre E. Durkheim et M. Weber.
- **23 février 2008**: “*Reworking modern republicanism*”. Intervention dans le cadre de l’atelier de travail “*Neo-republicanism and Cultural Diversity*”, co-organisé par les Professeurs W. Kymlicka (Queen’s University), D. Weinstock (Université de Montréal) et par S. Guérard de Latour à Montréal. Avec la participation de P. Pettit, C. Nadeau, D. Leydet.
- **22 février 2006** : « La différence culturelle, un enjeu démocratique ? ». Intervention au séminaire de recherches de SOPHIAPOL (groupe d’études en philosophie et sociologie politiques), coordonné par le Professeur C. Lazzeri et A. Le Goff, Paris X - Nanterre.
- **17 novembre 2005** : « Reconnaître les voix des minorités ». Intervention au séminaire « La reconnaissance des voix », organisé par le Professeur C. Ramond, Université Bordeaux 3-Michel de Montaigne.
- **22 janvier 2005** : « Les droits culturels, d’une perspective libérale à une perspective républicaine ». Intervention à la journée des doctorants organisée par le Professeur J.-F. Spitz, Université de Paris 1.

- **24 avril 2003** : Présentation du projet de thèse et de l'état des recherches à la journée de l'Ecole Doctorale de Bordeaux 3 (EDILEC), Université Michel de Montaigne.

AUTRES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

a) Organisation de la recherche

- **26 et 27 février 2010** : Co-organisation avec Roberto Merrill (Université du Minho, Portugal) d'un colloque international à Paris « Le multiculturalisme a-t-il un avenir ? ». Participants : C. Audard (*London School of Economics*), J. Cardoso Rosas (Université du Minho), W. Kymlicka (Université de Queen), C. Laborde (*University College London*), J. Lacroix (Université libre de Bruxelles), C. Larrère (Sorbonne-Paris I), D. Weinstock (Université de Montréal), M. Wieviorka (EHESS).
- **18 mars 2009** : Co-organisation de l'atelier « Républicanisme critique » avec M. Garrau (Paris X), A. Le Goff (Paris X), C. Lazzeri (Paris X) et S. Mazouz (EHESS). Conférence de Cécile Laborde (*University College London*) et table ronde autour de son ouvrage *Critical Republicanism. The Hijab Controversy and Political Theory*, Oxford University Press, 2008. Campus de Paris Ouest-Nanterre.
- **21-22 juin 2006** : Co-organisation avec Marc-Antoine Dilhac (Université de Paris 1) du colloque « Pluralisme et désaccords publics ». Participants : C. Audard, L. de Briey, M.-A. Dilhac, S. Guérard de Latour, S. Laugier, G. le Blanc, S. Laugier, E. Picavet, G. Pourtois, C. Ramond, G. Rousselière, J.-F. Spitz, O. Tinland.

b) Travail éditorial

- Edition des actes du colloque « Pluralisme et désaccords raisonnables » en coordination avec Marc-Antoine Dilhac.
- Edition des actes du colloque « Le multiculturalisme a-t-il un avenir ? » en coordination avec Roberto Merrill.

c) Participation à des jurys de concours

Mai-juin 2009 : Membre du jury de la banque d'épreuves littéraires des ENS de Paris et de Lyon ; correction des copies de philosophie.

d) Activités de formation

- **12 mai 2009** : « La laïcité vue par le républicanisme critique ». Intervention dans le cadre du stage de formation « Culture humaniste et laïcité », IUFM de Périgueux.
- **6-7 décembre 2006** : « Multiculturalisme, “street corner society”, pluralismes : quelles adaptations pour le service public ». Intervention dans le cadre des Entretiens Territoriaux de Strasbourg, organisé par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), Strasbourg.

ANNEXE A : DÉTAIL DES ENSEIGNEMENTS

- **Cours en Terminale (2009-2010 et 2006-2007):2007-2008 :**

Notions au programme des séries scientifiques, économiques et technologiques : le sujet (la conscience, le désir, autrui), la culture (le langage, l'art, le travail et la technique, la religion, l'histoire), la raison et le réel (la démonstration, la vérité, l'interprétation, le vivant, la matière et l'esprit), la politique (la société, l'Etat, la justice et la loi), la morale (la liberté, le devoir, le bonheur)

- **Post-doctorat à l'Université de Queen's (Kingston, Canada)**

- a) **Introduction à la philosophie politique analytique contemporaine**

Le cours présentait les principales écoles de pensée ayant dominé le débat depuis la publication du livre de John Rawls, *Théorie de la justice* : libéralisme égalitarier (J. Rawls, R. Dworkin), libertarianisme (R. Nozick, D. Gauthier), communautarisme (M. Sandel, M. Walzer, A. Mac Intyre), libéralisme politique (J. Rawls), républicanisme (P. Pettit, J. Bohman), féminisme (S. Okin, I. M. Young), marxisme analytique (G.A. Cohen), multiculturalisme (C. Taylor, W. Kymlicka) justice cosmopolitique (R. Beitz).

- b) **Séminaire de recherche « Néo-républicanisme et diversité culturelle »**

Le séminaire se proposait d'examiner les ressources de la philosophie républicaine, renouvelée par les approches théoriques de P. Pettit, Q. Skinner, pour défendre le projet politique du multiculturalisme, ce dernier étant généralement associé au libéralisme égalitarier duquel les néo-républicains prétendent se démarquer. A partir de textes de P. Pettit, J. Habermas, D. Miller, J. Maynor, C. Laborde, I. Honohan, J. Jennings, le travail consistait à préciser les difficultés soulevées par l'application des principaux concepts républicains (citoyenneté, liberté politique, patriotisme, vertus civiques, civilité) aux enjeux liés à la diversité ethnique et culturelle dans les démocraties libérales. L'enjeu était de juger de leur capacité à apporter une réponse normative originale à ces débats.

- **2001- 2004 et 2004-2006 : AMN et demi-ATER à l'Université de Bordeaux 3**

Enseignement pour les étudiants non spécialistes en philosophie (5 semestres) :

Les cours de « **Découverte de la philosophie** » (4 semestres de 24h) s'adressaient à plusieurs groupes d'étudiants de première année inscrits dans diverses disciplines littéraires : avec les collègues chargés de ces groupes, nous avons mis au point un programme commun, susceptible de sensibiliser ces étudiants à la spécificité de la pensée philosophique. A partir du parcours intellectuel de grands philosophes, il s'agissait de montrer comment cette pensée naît à chaque fois d'une réflexion critique suscitée par un domaine particulier de la pensée ou de l'action humaine (la politique, les sciences, l'art). Cette perspective large nous a permis de faire évoluer ce programme au cours des quatre années d'enseignement de cette option, soit en modifiant les auteurs étudiés, soit en privilégiant un thème (notamment les relations du pouvoir et de la vérité dans la réflexion philosophique).

Les **cours de Mineure en philosophie** (1 semestre de 24h) s'adressaient à des non-spécialistes, inscrits en italien et en musique. J'ai consacré le semestre à une étude du thème « **Le sensible** » en vue d'approfondir la relation complexe que les philosophes entretiennent avec lui. Si celle-ci prend souvent la forme d'une *rupture*, qu'il s'agisse du rejet des préjugés et des opinions dans le champ cognitif, ou de la critique de sentiments et des passions dans le champ pratique, elle relève aussi d'une

réélaboration fine où il s'agit moins de nier le sensible que d'en dégager l'essence intime, ce que l'étude de passages classiques de la philosophie permet de mettre en évidence : l'initiation à l'idée du Beau chez Platon, le passage morceau de cire chez Descartes, le sentiment de respect chez Kant. L'étude de cette tradition de pensée idéaliste où l'intelligible est valorisé au détriment du sensible a en outre fourni l'occasion de confronter ces philosophes à des approches alternatives : critique de l'espace cartésien chez Merleau-Ponty, privilège de la durée sur le temps abstrait chez Bergson, rôle des sentiments en morale chez Rousseau et des passions en politique chez Machiavel.

Enseignement pour les étudiants de philosophie :

TD d'histoire de la philosophie pour des étudiants de premier cycle :

Sur **René Descartes** pendant quatre semestres de 24h: la première année a été consacrée à l'élaboration de la méthode cartésienne et à son rôle dans l'avènement de l'esprit scientifique moderne, à partir d'études d'extraits des *Règles pour la direction de l'esprit* et du *Discours de la méthode*. Les années suivantes ont intégré la démarche métaphysique du philosophe à son projet scientifique, afin de favoriser la compréhension du cours sur les *Méditations métaphysiques*.

Sur **Platon** pendant un semestre de 36h : en complément d'un cours consacré à la question des Formes platoniciennes, le TD s'est concentré sur la Forme du Beau. A partir d'extraits du *Banquet* et du *Phèdre*, il s'agissait de préciser la façon dont opère la dialectique platonicienne, ainsi que le rôle accordé par Platon à la dimension érotique dans l'élucidation des questions métaphysiques.

TD de philosophie générale pour des étudiants de premier cycle :

Sur **Friedrich Nietzsche** pendant un semestre de 12h : le TD avait pour vocation de compléter un cours sur « Nietzsche, philosophe médecin ou médecin philosophe ? » en revenant avec les étudiants sur les concepts centraux du nietzschéisme, en particulier ceux de *philologie*, de *généalogie* et de *volonté de puissance*.

Sur **Félix Ravaisson** pendant un semestre de 12h : les séances ont été consacrées à la lecture suivie du texte délicat *De l'habitude*, en vue de favoriser la compréhension d'un cours dédié cette notion.

Sur le thème de « **La liberté** » pendant un semestre de 12h : à partir du travail sur les arguments développés par Kant dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, par Bergson dans *l'Essai sur les données immédiates de la conscience* et par Sartre dans *L'être et le néant*, il s'agissait d'élaborer des argumentations problématisées à partir de sujets de dissertation (« Est-on libre quand on obéit ? » ; « La liberté comporte-t-elle des degrés ? » ; « Le choix »).

Sur le thème de « **La loi** » pendant un semestre de 12h: la méthode de travail a été la même que pour le TD sur la liberté, à partir du livre I de *La République* de Platon, du livre V de *l'Ethique à Nicomaque* d'Aristote et du *Contrat social* de Rousseau, et d'une réflexion sur les sujets : « La loi empêche-t-elle la liberté ? » ; « La loi est-elle la force des faibles ? ».

Sur le thème « **Ethique et morale** » pendant un semestre de 36h. En complément d'un cours de philosophie sur « Les grands courants de l'éthique contemporaine », j'ai présenté les conceptions de la morale chez Aristote, Kant ainsi que les critiques

adressées par Hegel à ce dernier, afin de permettre aux étudiants de maîtriser les positions classiques à partir desquelles le débat contemporain sur l'éthique se construit.

TD de sciences humaines pour les Licences :

Pendant un semestre de 36h. En complément d'un cours magistral consacré à la question des rapports entre « **Société, droit et morale** », le TD a porté sur l'étude de textes d'Emile Durkheim (*De la division du travail social, Sociologie et philosophie*) et de John Rawls (*Justice et démocratie*).

Séances de préparation aux concours de philosophie

Préparation à l'épreuve sur dossier du Capes (8h) : travail sur l'expression « **la force des faibles** » en privilégiant l'utilisation des exemples ; travail sur la distinction conceptuelle « **Justice et équité** ».

Commentaire de texte pour le Capes (8h) : **Aristote, *Ethique à Nicomaque, II***.

Deux dissertations à thème pour l'Agrégation (16h) : « **Peut-on tout s'approprier ?** », « **Le propre et le commun** ».

ANNEXE B : RÉSUMÉ DE LA THESE DE DOCTORAT

« De la citoyenneté multiculturelle à la république des différences » (3 pages)

En tant que projet philosophique, le multiculturalisme se présente comme une « politique de la reconnaissance » qui, comme l'a montré Charles Taylor, témoigne de l'évolution du concept d'égalité. De valeur universelle exprimant la dignité de la personne, elle renvoie désormais à l'exigence plus intime d'être reconnu dans son authenticité. Toutefois le rejet de l'universalisme abstrait et la demande d'une citoyenneté plus hospitalière à la différence posent de nombreux problèmes. La visée universelle du projet démocratique semble être compromise à partir du moment où les citoyens renoncent à transcender leurs particularismes identitaires pour se respecter avant tout en tant qu'être humain. Malgré les bonnes intentions qui l'animent, la politique de la reconnaissance risque d'être rattrapée par les « paradoxes de l'identité démocratique », et de favoriser tant la balkanisation politique que les tensions intercommunautaires au lieu de promouvoir le respect des différences. Afin d'évaluer la capacité du projet civique à encourager le respect de la diversité culturelle, notre travail de recherche s'est concentré sur le projet de « citoyenneté multiculturelle » défendu par le philosophe Will Kymlicka, qui offre l'une des justifications les plus élaborées de la nouvelle exigence politique décrite par Taylor.

Dans la première partie, l'étude de cette théorie libérale des droits culturels développe les arguments qui rendent un tel projet souhaitable, d'une part, et les insuffisances de la solution proposée, d'autre part. L'argumentation de Kymlicka repose sur une critique du modèle lockéen de la tolérance religieuse qu'il juge incapable de résoudre les problèmes de légitimation politique soulevés par la diversité culturelle. Les identités culturelles en effet ne peuvent pas être privatisées à la manière des croyances religieuses. Elles forment au contraire des « cultures sociétales », c'est-à-dire des contextes offrant à leurs membres « des modes de vie, porteurs de sens, qui modulent l'ensemble des activités humaines, au niveau de la société, de l'éducation, de la religion, des loisirs et de la vie économique, dans les sphères publique et privée¹ ». Le principal intérêt de cette perspective théorique consiste en définitive à replacer le concept de *nation* au cœur de la réflexion sur la justice

¹ W. KYMLICKA, *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités* (trad. P. Savidan), Paris, La Découverte, 2001, p. 115.

démocratique. Elle dénonce le caractère simpliste de la distinction classiquement reçue, en rappelant que toute nation civique implique nécessairement une part d'identification ethnique et qu'à ce titre, aucune sphère publique démocratique ne peut être neutre d'un point de vue culturel. Kymlicka en déduit que l'orientation ethnique de la sphère publique conduit nécessairement à l'assimilation des minorités ethnico-culturelles, à moins d'être compensée par des droits culturels susceptibles de les protéger. De tels droits sont légitimes à ses yeux dans la mesure où ils permettent de préserver le « contexte de choix » qui donne sens à la liberté des individus, dans le cas des minorités nationales et des peuples autochtones, ou bien d'établir des conditions d'intégration plus équitables dans le cas des minorités issues de l'immigration. Or, la perspective juridique qui préside à sa réflexion le conduit à fonder le respect de la différence sur la réification des appartenances culturelles. Dans la mesure où il cherche à fonder la valeur de l'appartenance culturelle sur le respect des droits individuels, il est conduit à faire de la première la condition d'exercice des seconds, ce qui l'oblige à préciser les contours de cette *appartenance* et à privilégier dans son argumentation les groupes culturels les plus stables que sont les minorités nationales (Québécois, Ecossais, Catalans, etc.). Il en résulte une ambiguïté fondamentale dans l'usage du terme même de *nation* qui est employé tour à tour pour désigner ces groupes minoritaires et la communauté politique, suggérant ainsi que les premiers restent des structures culturelles indépendantes de la seconde. Dès lors, même si la réflexion de Kymlicka part d'un constat incontournable en rappelant la dimension ethnique de la nation civique, elle opère en définitive une réduction ethnique du fait civique. La nation politique est considérée comme une identité ethnique parmi d'autres sans que soient examinés rigoureusement les effets de la démocratisation sur la nature de l'identité politique et culturelle commune.

La seconde partie s'appuie sur les théories de sciences sociales qui, en France, s'intéressent au processus d'intégration nationale pour éclairer le point aveugle de l'argumentation de Kymlicka. Ces théories invitent à ne pas dissocier, au sein des nations démocratiques, l'évolution du lien culturel de la modernisation des rapports sociaux, tant sur le plan économique que politique. Le constat philosophique sur le caractère ethnique de la nation civique se prolonge ainsi, dans le discours sociologique, par la réflexion sur le maintien d'un lien communautaire dans les sociétés modernes. Max Weber et Emile Durkheim sont les sources théoriques principalement sollicitées pour montrer que la montée de l'individualisme et la rationalisation des rapports collectifs ne sonnent pas le glas de l'attachement moral à un groupe commun. Les études récentes en sociologie des relations interethniques et en histoire de l'immigration adaptent la réflexion des premiers sociologues aux enjeux soulevés par la diversité culturelle dans les démocraties modernes. Elles prolongent ainsi leurs analyses en réhabilitant un concept plutôt négligé par ces derniers et en insistant sur la dimension *nationale* du fait communautaire à l'époque moderne. A ce titre, l'examen comparé des travaux de Dominique Schnapper et de Gérard Noiriel engage à privilégier la voie durkheimienne sur la voie wébérienne. En suivant plutôt la seconde, Schnapper tend à réduire l'identité nationale à sa dimension affective : elle la considère comme une passion nécessaire à la réalisation du projet civique, sans préciser toutefois ce qui rend le processus d'identification ethnique plus inclusif dans le cas de la nation que dans le cas des autres groupes ethniques. La façon dont Noiriel interprète la sociologie durkheimienne s'avère moins réductrice. L'historien voit dans le concept de solidarité organique le moyen d'éclairer le processus de nationalisation du lien social qui se joue au tournant du siècle. Le parcours des immigrés de France est à cet égard révélateur de la profonde transformation des rapports sociaux qui touche l'ensemble de la population française. Cette transformation se traduit par l'émergence d'une nouvelle forme de « solidarité sociale », s'exprimant au travers de liens culturels qui ne dépendent plus de la transmission d'un héritage mais du droit démocratique. En considérant le concept de solidarité organique comme « la traduction sociologique de la citoyenneté nationale² », Noiriel pense donc moins le lien national en

² G. NOIRIEL, *État, nation et immigration*, Paris, Belin, « Socio-histoires », 2001, p. 366, note 75.

termes d'attachement affectif qu'en termes d'intériorisation d'un nouveau mode de régulation sociale. Pour lui, la diversité ethnique produite en France par l'immigration oblige ainsi à changer de perspective sur la dimension identitaire de la nation civique. Elle permet de réhabiliter une conception républicaine de l'identité nationale, qui abandonne l'*a priori* de l'enracinement ancestral des Français et qui n'est pas hostile au pluralisme ethnique de la communauté politique.

La troisième partie approfondit l'analyse normative de cette conception républicaine en l'articulant aux débats de philosophie politique contemporaine. Si la sociologie durkheimienne permet de redéfinir la dimension identitaire de la communauté démocratique, c'est en vertu d'une conception originale de l'individualisme moral qui fonde les démocraties modernes. Le respect inconditionnel de l'individu ne procède pas chez Durkheim du point de vue de la raison pratique ni d'une procédure, comme dans le libéralisme contemporain d'inspiration rawlsienne, mais de la compréhension rationnelle de l'évolution des rapports de solidarité sociale. L'individu ne tire pas sa valeur inconditionnelle de lui-même, mais du « culte » qui relie les membres des sociétés modernes à la dernière chose qu'ils puissent honorer en commun, à savoir leur qualité d'homme. Pour Durkheim, le respect moral relève donc plus du sentiment du sacré que de l'intérêt rendu équitable par une procédure telle que la position originelle chez Rawls. Dans la perspective du premier, l'accord politique des citoyens ne saurait être purement procédural et engage nécessairement une certaine forme de bien commun, ainsi que le soutiennent les commentateurs anglophones qui lisent cette sociologie comme une « défense communautarienne du libéralisme³ ». L'individualisme moral, conçu à la lumière de ce modèle religieux, oblige à changer de perspective sur les revendications ethnico-culturelles. Au lieu de les réduire à des conflits d'intérêts, ou d'y voir la permanence d'allégeances traditionnelles, il convient de les appréhender comme des luttes morales menées au nom de la solidarité moderne. Qu'elles dénoncent l'exclusion sociale produite par les discriminations ethniques, ou qu'elles traduisent l'attachement légitime des citoyens pour des groupes secondaires, caractérisés par leur identité ethnique ou religieuse, ces revendications œuvrent contre les situations de domination que favorisent les préjugés identitaires. Telle est la raison pour laquelle la sociologie durkheimienne apporte des éléments essentiels en faveur d'une approche républicaine du multiculturalisme, telle que le philosophe Philip Pettit la conçoit. La lutte en faveur des minorités passe moins par la reconnaissance juridique de certains groupes culturels que par la politisation des problèmes sociaux liés aux différences culturelles, politisation que rend possible l'appartenance à la nation conçue comme identité plurielle et ouverte. Le droit joue à l'évidence un rôle dans ce combat politique, mais loin de le précéder et de le fonder en raison, comme le pense Kymlicka, il n'en est que l'instrument et perd ses vertus émancipatrices s'il est d'emblée constitutionnalisé et séparé de la communication politique qui donne sens à la liberté républicaine.

La dernière partie montre comment la théorie politique de Jürgen Habermas élabore une réponse de type républicain au multiculturalisme en s'appuyant sur ce concept de communication. Habermas est connu pour avoir analysé la façon dont l'idéal démocratique s'est affirmé à travers l'émergence d'un espace public favorisant la rationalisation de la souveraineté politique. Très sensible au début de sa carrière intellectuelle au thème de la dialectique de la raison et au fait que cette dernière perd son pouvoir émancipateur pour devenir une source inédite d'aliénation à l'âge de la culture de masse et de la bureaucratisation administrative, Habermas défend malgré tout, dans la suite de ses travaux, le modèle alternatif d'une rationalité fondée non plus sur le rapport fin/moyen mais sur la communication intersubjective. Il retrouve cette rationalité communicationnelle à l'œuvre au sein du droit démocratique. Ce dernier est le mode d'intégration spécifique des sociétés complexes et son efficacité ne dépend pas seulement de critères fonctionnels mais aussi de raisons normatives, comme l'ont bien vu les

³ M. CLADIS, *A Communitarian Defense of Liberalism*, Stanford University Press, Stanford, California, 1992.

fondateurs de la sociologie, Emile Durkheim et Max Weber. Le droit permet ainsi de maintenir une forme de solidarité dans les sociétés modernes, même si elle est plus abstraite que celle unissant les sociétés traditionnelles. Il est l'ultime vecteur de la communication sociale qui donne sens aux règles collectives, communication qui contribue à leur efficacité. Le droit démocratique constitue à ce titre la base d'une actualisation du concept d'espace public qui ne se limite plus aux institutions initiales que sont principalement la presse et les partis. Le droit garantit en effet le déploiement des libertés communicationnelles au sein des réseaux informels que forment les associations et les différents forums de la société civile, espace public non institutionnel grâce auquel des opinions inédites parviennent à s'affirmer et à renouveler les questions politiques, par delà les pesanteurs systémiques. Dans cette perspective, le statut civique retrouve sa portée politique : il est moins caractérisé par le système de droits universels et réciproques qui placent les individus sur un pied d'égalité, que par le processus de communication qui le rend légitime. Cela permet, aux yeux de Habermas, de montrer que l'universalisme civique n'est pas hostile à la diversité des contextes de socialisation et qu'il est en mesure de prendre en charge les nouvelles revendications que le multiculturalisme suscite. Sa théorie invite ainsi à envisager avec méfiance le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, que la théorie des droits culturels de Kymlicka contribue à réhabiliter, à ne pas tomber dans le paternalisme culturel et à défendre avec force le droit des citoyens d'origine différente à réclamer la reconnaissance de leur différence au sein de la culture nationale. Toutefois, si Habermas développe à sa manière l'intuition durkheimienne selon laquelle la nation serait une communauté culturelle ouverte aux différences, sa conception du patriotisme constitutionnel tend malgré tout à dissoudre cette référence identitaire dans le discours et n'accorde pas toute l'attention souhaitée au concept d'intériorisation nationale suggéré par la sociologie durkheimienne et à la force symbolique de l'identité collective qui en découle.

ANNEXE C : PRESENTATION DES OUVRAGES ET ARTICLES PUBLIES

- ***La société juste : égalité et différence***

Ce livre aborde la question de la justice sociale à travers une perspective historique qui vise à éclairer la tension à travers laquelle l'époque contemporaine appréhende cette question : ne pas trahir l'exigence d'égalité, valeur de référence démocratique, tout en faisant droit à la différence, prétexte à mille revendications. Il revient sur les grandes étapes au cours desquelles les repères fournis par la nature aux Anciens pour évaluer les différences et penser l'ordre juste ont progressivement été brouillés. De l'universalisation du concept d'égalité, sous la double influence du stoïcisme et du christianisme, à l'affirmation des théories contractualistes avec les philosophies du droit naturel, l'individualisme moral est devenu la base instable sur laquelle bâtir la société juste. Cette situation nouvelle a suscité l'émergence de synthèses normatives inédites, libérale ou républicaine, ainsi qu'à des réactions critiques, conservatrices ou marxistes. L'ère ouverte par la révolution des droits de l'homme, ayant confirmé la passion des peuples démocratique pour l'égalité des conditions analysée par Tocqueville, le débat sur la justice sociale a naturellement retrouvé une place centrale dans la philosophie politique contemporaine. Organisé autour de la discussion ouverte par la *Théorie de la justice* de John Rawls, ce débat indique la façon dont libéraux, libertariens, communautariens, féministes et multiculturalistes proposent d'articuler la dignité de la personne au respect des différences.

- ***Vers la république des différences***

Le livre qui synthétise la démonstration menée dans le cadre de notre thèse de doctorat se fixe un double objectif : d'abord promouvoir le projet des droits culturels afin d'en défendre le caractère démocratique ; ensuite explorer la façon dont ils

peuvent s'insérer dans la tradition de pensée républicaine. Au croisement des analyses normatives sur la citoyenneté moderne et des théories sociologiques sur l'immigration et l'intégration nationale, il pose les jalons d'une république respectueuse des différences.

- **« Autorité et pluralisme culturel dans le libéralisme politique de John Rawls, le problème du consensus par recoupement »**

L'article examine l'aménagement proposé par John Rawls pour intégrer le respect des différences culturelles à la conception libérale de l'autorité politique. Il s'agit de mettre en évidence les limites de la solution qu'il élabore en vue de répondre aux objections faites par les philosophes communautariens à sa *Théorie de la justice*. La solution du « consensus par recoupement » qu'il théorise dans *Libéralisme politique* et qu'il discute avec Jürgen Habermas dans le *Débat sur la justice politique*, est ainsi étroitement liée au modèle de la tolérance religieuse qui ne semble pas pouvoir être appliqué tel quel aux problèmes soulevés par la diversité culturelle.

- **« Politiser ou privatiser les différences ? Du consentement à la contestation »**

L'article analyse le cadre normatif par lequel le libéralisme politique d'inspiration rawlsienne prétend régler les conflits nés du pluralisme moral et de la diversité culturelle dans les sociétés modernes. L'argumentation vise à montrer que les limites de ce cadre, inspiré du modèle de la tolérance religieuse et malmené par les mouvements multiculturalistes et féministes, viennent du concept de consentement qui structure sa conception de la légitimité politique. De telles limites apparaissent tout particulièrement, lorsque le libéralisme politique cherche à justifier la politisation des différences, comme l'indiquent les difficultés que pose la théorie de la citoyenneté multiculturelle de Will Kymlicka et que relève Brian Barry. Pour les dépasser, il semble intéressant de suivre la voie ouverte par le républicain Philip Pettit, qui préfère le concept de *contestation* à celui de *consentement* pour penser la légitimité démocratique des revendications identitaires. L'argumentation de Melissa Williams à propos de la représentation politique des groupes marginalisés en offre une éclairante illustration.

- **« La France perd-elle la mémoire ? Pour une défense républicaine des luttes mémorielles »**

L'article examine les critiques généralement adressées par les intellectuels républicains français aux minorités ethniques lorsque ces dernières invoquent le « devoir de mémoire » pour promouvoir leur reconnaissance sociale et politique. Il tâche de dissocier les dimensions morale, épistémique et politique de ces critiques, à partir d'une analyse des arguments de P. Bruckner (*La tyrannie de la pénitence*), H. Rousso (*La hantise du passé*) et J.-P. Rioux (*La France perd la mémoire*), et en propose une critique interne afin de défendre la perspective d'un républicanisme ouvert à la contestation ethnique.

- **« Pluralisme raisonnable et conflits interculturels. Forces et faiblesses de la citoyenneté multiculturelle »**

Dans les démocraties libérales, la revendication du droit à la différence est souvent perçue comme une forme de repli communautaire et critiquée pour son potentiel de déstabilisation politique. Nombreux sont ceux qui pensent que l'idéal d'une société multiculturelle ne prend pas assez au sérieux le caractère irréductible et destructeur des conflits de valeurs. Cette communication s'intéresse ainsi à l'interprétation du conflit qui oppose majorité et minorités culturelles. Elle s'efforce de défendre la perspective des libéraux contemporains qui, comme John Rawls et Will Kymlicka, y

voient l'expression d'un pluralisme raisonnable. Toutefois, elle prétend montrer que, pour soutenir un tel point de vue, il convient d'ancrer ces contestations dans le partage d'une culture politique nationale plutôt que dans la référence à un modèle de justice procédurale.

- **« Le multiculturalisme, un projet républicain ? »**

L'article examine la façon dont la philosophie néo-républicaine prétend soutenir les politiques multiculturalistes. Il commence par recenser les difficultés spécifiques que soulève le projet d'un multiculturalisme républicain puis examine trois solutions que des penseurs néo-républicains, Philip Pettit, John Maynor et Cécile Laborde, ont proposé pour les résoudre.

- **« Pluralisme et relations interethniques. Le cas du racisme républicain »**

L'article propose une analyse critique de la thèse qui considère le républicanisme français comme un modèle politique intrinsèquement raciste, dans la mesure où sa passion originelle pour l'universel exprimerait inconsciemment la diabolisation et la fétichisation des différences culturelles. Après avoir montré le caractère contre-productif de cette thèse, l'article propose une analyse socio-historique des dérives racistes que le républicanisme français tend parfois à cautionner